

## **APPLICATION UNILATERALE DE CERTAINES DISPOSITIONS PREVUES DANS LE PROJET DE PROTOCOLE « PPCR » DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE FINANCES**

### **FIN DES AVANCEMENTS AU MINIMUM**

Les députés ont adopté, dans le cadre du projet de loi de finance (PLF) la fin de l'avancement au minimum dans la Fonction Publique Territoriale. Ce qui relevait d'une pratique, issue des négociations dans de nombreuses collectivités, va disparaître.

Pour la Fédération Force Ouvrière des personnels des Services Publics et des Services de Santé, cette suppression est inacceptable. Les fonctionnaires territoriaux, qui sont les moins bien rémunérés, n'avaient souvent que cet avantage en terme de carrière.

Aujourd'hui, c'est fini. Grâce au gouvernement et aux parlementaires les collectivités vont pouvoir économiser de l'ordre de 50 millions d'euros sur le dos des fonctionnaires, très majoritairement en catégorie C.

**C'est inacceptable !!!**

### **INTEGRATION DE PRIMES DANS LE TRAITEMENT SOUMIS A PENSION**

Autre mesure adoptée lors de l'examen du projet de loi de finances, l'intégration de primes dans le traitement soumis à pensions. Théoriquement cette disposition devrait nous satisfaire puisque Force Ouvrière a toujours demandé l'intégration des primes dans le traitement soumis à pensions.

Cependant, la mesure prise par le gouvernement et adoptée par les députés relève plus du symbole puisque la partie du régime indemnitaire intégrée correspondra à 4 points pour la catégorie C, 6 pour la B et 9 pour la A. Et il n'est pas prévu qu'elle soit renouvelée en vue d'une intégration progressive de l'ensemble du régime indemnitaire.

Autant dire que nous sommes très loin du compte.

Plus que jamais, notre Fédération est satisfaite du mandat donné par nos structures refusant la signature de PPCR.